



Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 26 Octobre 2022

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-François PRADAT, en sa qualité de Président de l'IRME, la participation était proposée par visioconférence mais également en présentiel selon le souhait de chacun.

Les administrateurs présents dans les locaux de l'IRME : Mme Jeanne CALLARD, M. Madi MANO, M. Pierre-François PRADAT, Mme Françoise STOKI, M. Damien RICARD, M. Marc TADIE, M. Jean VECCHIERINI de MATRA.

Monsieur Dominique DEFRANCE, adhérent de l'IRME.

Les administrateurs participants par visioconférence : M. Jean BARBIZET, Mme Marie-Christine CAZALS, M. Yves CHRISTEN, M. Patrick HOUEL, Mme Dominique MAILLARD, M. Alain MICHEL, M. Georges PLACET, Mme Laurence ROSSI-MENARDI.

M. Djamel ZAHRI, représentant le Cabinet DELOITTE Commissaire aux Comptes, Mme Dorothée DAMIEN, représentant le Cabinet EXPONENS.

Administrateurs absents excusés : Mme Geneviève ROUGON, M. Michel de TAPOL.

M. David DARMON, Mme Virginie MOREL, M. Simon PARZYBUT, M. Alain TESSEIDRE, adhérents de l'IRME participent par visioconférence.

M. PRADAT accueille les participants et ouvre la séance.

La parole est donnée à M. Djamel ZAHRI, qui procède à la lecture du rapport financier (Exercice du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021) et du rapport du Commissaire aux comptes :

Les comptes de l'association ont été établis selon le règlement ANC 2018-06 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

L'exercice est cette année caractérisé par un **résultat déficitaire** : - 52 281 € (27 191 € en 2020).

Ce résultat est constitué par la différence entre :

- d'une part **des produits** :

407 008 € de produits d'exploitation contre 344 970 € en 2020 (comprenant 7 426 € d'utilisation de fonds dédiés alors que l'utilisation des fonds dédiés a été significative en 2020 avec 92 971 € et a été réduite à en 2021 en l'absence d'appel d'offres et du contexte de pandémie).

902 € de produits financiers

- d'autre part **des charges** :

Les charges ont augmenté de 460 069 € en 2021 contre 318 693 € en 2020. Cette forte progression s'explique par plusieurs éléments :

- la progression des charges externes de 149 154 € en 2021 contre 115 473 € en 2020 à dont la principale variation est le financement des bourses de recherche (co-financement AFM).

- l'augmentation de reports en fonds dédiés (ressources perçus au cours de l'exercice et qui n'ont pas été entièrement utilisées) qui représente 172 120 € en 2021 (contre 35 000 euros en 2020).

123 € d'impôts sur les bénéfices (sur les revenus financiers).

Ce résultat déficitaire est expliqué par l'utilisation des ressources provenant de la générosité du public, en 2020 le report en ressources était de 68 000 €.

L'utilisation des fonds dédiés a été significative en 2020 avec 92 971 € et a été réduite à 7 426 € en 2021 donc peu d'impact sur l'utilisation des ressources antérieures.

Ceci explique la principale variation des charges sur l'exercice et le déficit d'exploitation.

Les aides reçues en faveur de la recherche se répartissent comme suit sur l'exercice 2021 :

- GMF Solidarité : 140 K€ (organisation d'une consultation dédiée aux traumatismes répétés chez le sportif)

A noter l'augmentation des ressources liées à la générosité du public avec 221 425 € (55 575 € en 2020), les contributions financières s'élèvent à 175 334 € (157 000 € en 2020).

Il ressort par ailleurs du Compte des Emplois et Ressources un montant de dépenses liées à l'objet social de 121 K€, il y a donc un solde de ressources collectées auprès du public à reporter en fin d'exercice.

Le total du bilan s'élève à **1 005 K€** contre 724 K€ à fin 2020.

Les fonds propres ressortent à 201 K€ contre 254 K€ en 2020.

Prévisions 2022 :

Dans un contexte particulièrement difficile et encore incertain à ce jour, l'Association s'efforce de fonctionner de la manière la plus économe possible afin que l'essentiel des ressources, peu aisées à obtenir, puisse être alloué au financement de la recherche.

L'obtention de nouveaux partenariats est primordiale pour l'équilibre de l'exercice en cours et sera déterminant pour l'évolution future de notre Institut.

M. ZAHRI, représentant le Cabinet Deloitte, Commissaire aux comptes, rend compte de l'audit des comptes réalisés par ledit Cabinet, qui fait état de l'établissement du rapport spécial ainsi que de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 juin 2022.

- Rapport général :

Ce rapport fait état de la révision des comptes annuels 2021 et précise que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

Aucune observation d'ordre comptable n'est à formuler.

- Rapport spécial

Ce rapport concerne l'établissement de conventions particulières. En l'occurrence il a été établi un rapport de carence puisqu'il n'existe aucune convention particulière.

M. ZAHRI formule une certification sans réserve des comptes 2021.

M. PRADAT présente ensuite la nouvelle organisation interne (conseil d'administration et conseil scientifique de l'IRME) comme suit :

Président : Pr Pierre-François PRADAT

Vice-Président : M. Georges PLACET

Trésorier : M. Jean VECCHIERINI DE MATRA

Et la constitution d'un comité stratégique du Conseil d'Administration qui assure les orientations stratégiques de l'IRME et leur suivi (Pr Marc TADIE (Président d'honneur) / M. Jean BARBIZET / M. Patrick HOUEL / M. Michel de TAPOL / M. Jean VECCHIERINI DE MATRA.

Constitution de comités :

- comité de recherche

- comité financier et des rémunérations

- comité de soutien

- comité de la communication (Lettre de l'IRME, actions de communication)

Les administrateurs dont le mandat est à renouveler confirment leur volonté de poursuivre leur engagement dans l'IRME et le soutien de ses actions, excepté Mme CAZALS dont l'emploi du temps est trop chargé et demande le non-renouvellement.

Le rapport moral est ensuite présenté sous la forme d'une présentation powerpoint.

A. – LA RECHERCHE

L'Appel d'Offres 2021 a été reporté du fait d'une réorganisation interne de l'IRME et le Conseil Scientifique est en cours de restructuration. Le Pr Rougon ayant souhaité démissionner de ses fonctions de Présidente, en accord avec le Pr Perrouin-Verbe (vice-présidente du conseil scientifique), le Pr Courtine a accepté de présider ce conseil et l'orienter davantage vers la clinique.

Projets subventionnés actuellement :

Equipe de David BRAUGE PHU neurochirurgien au CHU Toulouse-Université Paul Sabatier

Projet : « Etude de la neuro-dégénérescence cérébrale chez le sportif »

La commotion cérébrale liée au sport est un traumatisme cérébral fréquent. Les données disponibles font état d'anomalies cérébrales biochimiques, neurophysiologiques et anatomo-pathologiques permanentes secondaires aux commotions cérébrales, surtout si elles sont répétées. Ce type d'affection est définie par le terme Encéphalopathie Chronique Traumatique (ECT), caractérisée par une tauopathie progressive (i.e. accumulation cérébrale anormale de la protéine Tau) et la présence de microlésions hémorragiques.

Une prolongation de la subvention a été accordée en 2021 afin de subventionner les bilans neuropsychologiques.

Equipe de Jacques KERDRAON CMRRF Kerpape et Jean-Gabriel PREVINAIRE Centre Jacques-Calvé Fondation Hopale

Projet : « Evaluation de la performance de marche et de la sécurité de l'exosquelette auto-équilibré Atalante chez le patient porteur d'une tétraplégie complète Etude prospective multicentrique ».

Le dispositif Atalante est installé dans les deux centres participants.

Le critère principal est d'évaluer la performance de l'exosquelette, chez des patients tétraplégiques, pour permettre d'effectuer des fonctions de déambulation sans canne ni aide technique : Réussite/Echec sur une épreuve de marche de 10 mètres (base du test 10MWT) à la douzième séance.

Le dossier d'autorisation a été soumis par l'IRME qui assure la promotion de l'étude.

Equipe de Nicolas GUEROUT EA3830 « Groupe de Recherche sur le Handicap Ventilatoire »

Projet : « thérapie par transplantation de graisse autologue activée dans un modèle de lésion médullaire chez le rat ».

A la demande de familles de patients (et dons fléchés pour ce projet) et sur la base des recherches menées par le Pr Alfredo GORIO ayant fait l'objet d'une demande prioritaire de brevet italien ITUB20159750A1 déposée le 30 Décembre 2015, portant sur un nouveau procédé destiné à traiter les lésions de la moelle épinière, l'équipe a accepté de mener cette étude afin de valider *l'intérêt thérapeutique de cette nouvelle méthode* en étudiant les effets de l'injection de graisse activée par centrifugation pour le traitement des lésions médullaires chez le rat. La principale difficulté pour mener ce projet est de récupérer de la graisse abdominale chez des sujets sains (service de chirurgie digestive du CHU de Rouen).

De nouvelles tentatives sont actuellement menées avec des prélèvements récupérés dans le cadre d'une nouvelle collaboration.

Equipe de Jean-Philippe HUGNOT (Université de Montpellier Equipe "Plasticité Cérébrale, Cellules souches, Tumeurs Cérébrales Gliales" "Cerebral plasticity, Stem cells and Glial tumors" team IGF- Institut de génomique fonctionnelle)

Projet (co-financement AFM) : Vieillesse et contrôle de la différenciation des cellules souches de la moelle épinière humaine"

Projet mené sur trois ans.

Projets organisés par l'IRME et subventionnés en 2021 :

► préclinique et clinique : Rétablissement des connexions sensorielles primaires entre les nerfs intercostaux inférieurs et les nerfs rachidiens lombaires via des greffes nerveuses prédégénérées génétiquement modifiées après hémiparésie

Pr Song Liu (INSERM Faculté Paris Sud/ Hôpital Tiantan Pékin)

► clinique : organisation d'un circuit dédié aux sportifs (rugby) pour une détection précoce d'anomalie en IRM et de troubles imputables aux chocs répétés lors des entraînements et des matchs.

Organisation du circuit avec un médecin MPR, un neuroradiologue (imagerie cérébrale et analyse des images) et une neuropsychologue (bilans d'évaluation).

Modèle mis en place en lien avec le Dr Brauge (CHU de Montpellier).

Difficulté de mise en place au sein d'un service hospitalier du fait de l'aspect multidisciplinaire et des intervenants appartenant à des structures différentes.

Identification d'un neuroradiologue ayant une expertise sur les chocs répétés dans le football pour la relecture de l'imagerie.

Ce projet sera présenté au Conseil d'Administration du Fonds d'Entraide GMF le 23 mars 2026.

Les projets prolongés ou arrêtés en 2021 :

TRAUMATISMES CRANIENS

► clinique : rééducation de la mémoire de travail après traumatisme crânien : étude de la plasticité cérébrale (prolongation de l'étude)

L'objectif du projet est d'étudier les bases cérébrales sous-tendant l'effet de la rééducation cognitive de la mémoire de travail (MDT) chez des patients en phase chronique après un traumatisme crânien (TC) modéré à sévère
Pr Philippe AZOUVI (MPR CHU Raymond Poincaré GARCHES)

TRAUMATISMES MEDULLAIRES

► préclinique : Inhibition de la cicatrice gliale par thérapie génique chez le porc »
Financement en collaboration AFM

Une réunion avec le Pr ROUGON et le Dr CHRISTEN, les chirurgiens et les responsables de l'histologie des moelles afin de mettre à jour le protocole de thérapie génique a été organisée et les analyses histologiques n'ont pas permis de démontrer l'intérêt de la poursuite de cette étude (difficulté d'avoir un modèle reproductible de lésion médullaire chez le porc et difficulté de l'analyse des moelles prélevées). Ce projet a donc été arrêté.

► préclinique et clinique : Rétablissement des connexions sensorielles primaires entre les nerfs intercostaux inférieurs et les nerfs rachidiens lombaires via des greffes nerveuses prédégénérées génétiquement modifiées après hémiparésie
Pr Song Liu (INSERM Faculté Paris Sud/ Hôpital Tiantan Pékin)

► clinique : une demande à l'ARS de soutien dans le cadre d'une pérennisation du circuit dédié aux patients ayant présenté un coup du lapin (whiplash) avec rééducation (médecine physique et réadaptation CHU Cochin) dont l'initiation a été financée dans le cadre d'un partenariat Fonds d'entraide GFM est en attente de soumission (discussions avec le CHU de Cochin)

B - COMMUNICATION

► Les publications

Un numéro de La Lettre de l'IRME paru en décembre 2022, axé sur les techniques de neurostimulation.

Cette lettre a ciblé les projets de stimulation, les différentes techniques et a permis d'identifier les équipes en France et organiser un nouveau réseau dès le début de l'année 2022.

Une RCP a été organisée à la clinique Saint Roch de Roncq (59), une réunion multidisciplinaire se réunit chaque mois pour identifier et sélectionner les traumatisés médullaires implantés (sonde de stimulation) afin de mesurer le bénéfice sur les douleurs et la récupération fonctionnelle.

Les journées dédiées aux entretiens patients permettent d'orienter les blessés correspondant aux critères d'éligibilité et soumettre leur dossier à la RCP. L'organisation de ce circuit (hospitalisation de 15 jours en clinique pour l'implantation puis séjour de deux mois en rééducation avec cession de Lokomat afin d'intensifier la prise en charge) est soutenue par l'IRME (surcoût, transports).

► Le site internet

Le site de l'IRME, principal outil de communication : les familles contactent l'IRME via ce site, avec des questions (essentiellement d'aide sur l'orientation et sur la prise en charge suite à un traumatisme médullaire). A noter l'augmentation des questions de blessés et familles via le site et des difficultés de prise en charge en rééducation (séjours plus courts). 2021 a permis de mettre en place des « Call patients » chaque mois qui permettent sous la forme d'entretien individuel par visioconférence, de répondre aux questions et orienter au mieux les patients.

Les réseaux sociaux sont animés par Dorine Bourneton, marraine de l'IRME.

► Nouvelles actions de l'IRME pour les patients

Constitution du réseau patient expert dans différentes régions.

Reprise des conférences en centre de rééducation et présentation des différentes études cliniques actuellement menées en France.

Prise en charge psychologique gratuite (consultation en visioconférence ou en présentiel).

Discussion avec le Ministère de la santé (nouveau gouvernement) pour une reconnaissance des blessés médullaires et l'initiation d'un réseau « traumatologie rare » à l'identique des réseaux Maladies rares, qui ont permis une amélioration conséquente de la prise en charge des patients concernés, diagnostic et prise en charge multidisciplinaire adaptée avec suivi régulier.

L'agrément national d'association de patients IRME est toujours en attente et discuté avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de soins) afin d'adapter le réseau.

M. PRADAT insiste sur l'intérêt pour l'IRME d'être coordonnateur d'études cliniques en France afin de pouvoir proposer aux patients qui contactent l'institut de pouvoir les informer des critères d'inclusion et les orienter facilement. L'importance est une reconnaissance de l'IRME auprès des laboratoires et réseaux de recherche, susciter et faciliter la mise en place de protocoles qui permettront une meilleure prise en charge des patients.

M. TADIE propose que l'IRME rédige des guidelines qui reprendront les bonnes pratiques d'étude clinique dans le traumatisme médullaire en aigu et en chronique.

► Mécénat

Le contexte sanitaire même s'il s'est amélioré a marqué un arrêt et en 2021, aucune manifestation n'a été organisée au profit des recherches de l'IRME.

Certaines collectes (marché notamment ou lors d'obsèques à l'initiative de famille) ont été organisées.

Les conférences auprès des centres de rééducation et des associations qui nous soutiennent afin de redynamiser le réseau et informer le public vont permettre une meilleure visibilité IRME.

La convention de Mécénat signée à la fin de l'année 2021 avec LBPE, a permis l'ouverture d'un centre de sports adaptés au handicap qui a permis la mise en place d'études cliniques pour évaluer le bénéfice de techniques (marche assistée par exosquelette, rameur électrique associé à la stimulation, réalité virtuelle, marche assistée par harnais sur tapis) dont l'objectif pour l'IRME est de pouvoir organiser des protocoles dans les centres de rééducation, encadrés par des cliniciens et par des binômes kinésithérapeutes et APA.

Plus aucune question n'étant posée, sont mises aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Rapport moral et financier / comptes annuels - exercice 2021

Après avoir entendu lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration, pris connaissance des comptes 2021 et entendu lecture des rapports du Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral et financier ainsi que les comptes annuels de l'association et décide d'affecter le résultat au compte « report à nouveau ».

Elle donne quitus au Président, au Trésorier et à l'ensemble des Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

2^{ème} résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

3^{ème} résolution : Résolution sur le changement administratif lié au Groupe Deloitte

L'assemblée générale de l'Association IRME prend acte de la démission de Deloitte & Associés de son mandat de commissaire aux comptes titulaire de l'Association IRME. De même, l'assemblée générale de l'Association IRME prend acte de la démission de BEAS de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

En remplacement, D. Associations, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le numéro 895 198 588 RCS Nanterre, et membre du groupe Deloitte, est désignée commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de Deloitte & Associés. BEAS est également désignée commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2026.

4^{ème} résolution : Organisation du Conseil d'Administration et changement de présidence

L'assemblée générale de l'Association IRME prend acte de l'organisation du Conseil d'Administration et de la nomination de Pierre-François Pradat à la présidence de l'IRME et l'organisation des comités.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Jean Barbizet, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Yves Christen, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

7^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Patrick Houel qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

8^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de Mme Dominique Maillard, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

9^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Alain Michel, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

10^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Georges Placet, vice-président qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de Mme Geneviève Rougon, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

12^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Michel de Tapol, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

13^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Marc Tadié, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

14^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de M. Jean Vecchierini de Matra, trésorier, qui viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

15^{ème} résolution : Accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Plus aucune question n'étant proposée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée à 21 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Pierre François Pradat
Président de l'IRME

